

COMMUNE DE PAYERNE

Cahier des charges

DENOMINATION DU POSTE	Horticulter paysagiste
TITULAIRE	
SECTEUR	Espaces Verts
TAUX D'ACTIVITE	100%
ETAT DE COLLOCATION	cl. 4
ENTRE EN VIGUEUR LE	
1. SUPERIEUR DIRECT	Chef du secteur Espaces Verts
2. POSTES SUBORDONNES	---
3. REMplacement	Le titulaire remplace: les collaborateurs du secteur Le titulaire est remplacé par: les collaborateurs du secteur
4. FINALITE DU POSTE	Contribuer à l'embellissement de la commune de Payerne par la création, l'aménagement et l'entretien des espaces verts et des massifs floraux Agir pour la protection et le développement de la biodiversité dans les espaces verts et les milieux bâties Participer à l'entretien du cimetière ainsi qu'à l'entretien des terrains de sports
5. ACTIVITES / RESPONSABILITES	
MANAGEMENT	---
ACTIVITES METIER	Participer à l'aménagement et à l'entretien des espaces verts, y compris du cimetière, des parcs, massifs et terrains de sports. Participer à la création de petits chantiers de maçonnerie Participer à l'entretien des massifs floraux saisonniers Participer à la taille et au développement du patrimoine arboré Contribuer aux décos florales lors de manifestations Contribuer à la mise en œuvre de projets en lien avec la biodiversité Effectuer l'entretien régulier des véhicules, machines et outils du secteur Participer aux services hivernaux sous la conduite du secteur Entretien du domaine public (EDP)

COMMUNE DE PAYERNE

ACTIVITES ADMINISTRATIVES AUTRES ACTIVITES	<p>Signaler à son supérieur les anomalies constatées ou les défauts de sécurité Etablir des rapports si nécessaire pour le supérieur direct</p> <p>Appliquer la méthode 5S : trier, ranger, nettoyer, standardiser, respecter Réaliser toute tâche demandée par le supérieur hiérarchique dans le cadre du fonctionnement du secteur</p>
6. RELATIONS INTERNES / EXTERNES	<p>Relations internes: Collaborateurs communaux Relations externes: Population en général, fournisseurs</p>
7. COMPETENCES, POUVOIRS PARTICULIERS, DELEGATION	---
8. EXIGENCES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE	<p>FORMATION CFC d'horticulteur, option paysagisme Permis de conduire cat.B (BE souhaité)</p> <p>EXPERIENCE ET APTITUDES Expérience d'au minimum 3 ans dans le domaine de l'horticulture après la fin de l'apprentissage Pratiques respectueuses de l'environnement Sensibilité à la biodiversité Capacité à travailler en équipe ou seul Esprit de collaboration Sens de l'organisation Créativité Flexibilité Entregent Résistance physique et aptitude pour les travaux en hauteur Excellent aptitude à travailler à l'extérieur par tous les temps Sens du service public</p>
CONNAISSANCES PARTICULIERES	<p>Directives de sécurité santé et sécurité au travail (MSST) Connaissances du fonctionnement des machines, outils et véhicules du secteur</p>
CONDITIONS PARTICULIERES	<p>Service de piquet hivernal pour le déneigement (sur appel) Service de piquet à la serre (8-10 week-ends par année env. 2 heures) Participation, sur demande, aux manifestations hors horaire normal</p>

Dans les textes ci-dessus, les termes liés à des personnes sont utilisés au masculin par souci de simplification de l'écriture, mais concernent évidemment aussi bien des femmes que des hommes

COMMUNE DE PAYERNE

Fait à Payerne, le XXX en double exemplaire.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

L. Voinçon

La Secrétaire :

C. Thöny

Lu et approuvé le :

Signature du/de la titulaire :